

Le tax shelter a enfin envahi la scène

POLITIQUE CULTURELLE Premier bilan après l'arrivée de l'incitant fiscal au théâtre

- ▶ Trois mois après l'entrée en vigueur de la loi étendant le tax shelter aux arts de la scène, pas mal d'accords ont déjà été signés.
- ▶ Du côté des théâtres et des compagnies, comme du côté des leveurs de fonds, le climat est plutôt serein.

Globalement, il y a des contents, très contents, et des perplexes, un peu perplexes. Dans l'ensemble, tout le monde se félicite plutôt de l'extension de la loi tax shelter aux arts de la scène.

Il y a de petits grincements. Le principal : le fait que l'opérateur qui bénéficie de l'incitant fiscal doit être soumis à l'impôt des sociétés, un changement dérivant pour un secteur qui, à l'inverse du monde du cinéma, est essentiellement composé d'ASBL. Aussi, certains, pour échapper au diabolique Isoc, créent des structures coopératives qui coproduisent les spectacles soutenus par le tax shelter.

Le théâtre, le cirque, l'opéra, la danse, la comédie musicale, le cabaret et la musique classique bénéficient donc désormais de capitaux privés qui financent une partie de leur spectacle (entre un quart et un tiers, selon le projet). Les grands oubliés : les concerts pop-rock. Le législateur craignant que de méga groupes internationaux viennent grignoter une part du gâteau.

« *Dommage pour la scène rock*, regrette Maxime Housiaux, directeur général d'Umedia, l'une des toutes grosses boîtes de levées de fonds. *Je pense à des artistes belges comme Alice on the Roof qui*

n'ont accès ni aux subsides ni à cette forme de financement. »

Quels sont-ils, justement, les chanceux. Les théâtres et les compagnies qui ont signé des accords avec ces sociétés rodées au monde du cinéma qui découvrent avec délectation une nouvelle matière à se mettre sous la dent ? Comment ces sociétés ont-elles « séduit » les directeurs qui leur ont donné leur confiance ? Qui a démarré en premier ? Qui est derrière le premier spectacle ou le premier concert organisé en Belgique avec le soutien du tax shelter ?

Vous avez raté le précurseur, fin avril : le Brussels Philharmonic - qui, en collaboration avec

son partenaire Umedia - a présenté le « Concerto pour piano » du compositeur belge Robert Groslot. Vous vous rattraperez avec l'un des suivants, notamment la production du « Capitaine Fracasse », nouveau spectacle de Del Diffusion Villers soutenu par la société Taxshelter.be et qui sera présenté cet été à l'Abbaye de Villers-la-Ville :

20.000 spectateurs chaque été, 600.000 spectateurs en 30 ans. Qui a dit que les arts de la scène ne pesaient rien à côté du cinéma ? ■

JULIE HUON

les théâtres « On compte vraiment dessus »

On est bien partis mais on n'est pas encore arrivés ! » Albert Maizel résume bien la situation. Le patron du théâtre de la Toison d'or, qui a signé un accord avec la société de tax shelter Casa Kafka, filiale de la RTBF et partenaire de Belfius, pense que, « si tout va bien, avec ces moyens supplémentaires, nous pourrions financer l'ensemble de nos créations l'année prochaine. » Soit quatre ou cinq spectacles répartis sur les deux salles que possède désormais le théâtre.

« Il reste toute une série d'agréments à obtenir au niveau du SPF Finances, poursuit-il. On gère un spectacle après l'autre. Mais franchement, il serait déplacé de se plaindre. Le tax shelter, ce sont des moyens financiers supplémentaires au final supérieurs aux budgets perdus par la diminution des subsides. »

Le TTO a de la chance : il a, au sein de son équipe, les compétences pour gérer l'aspect technique, juridique et fiscal (deux associés sur trois sont ingénieurs commerciaux) de la procédure.

Ce qui n'est pas le cas d'autres structures qui se sont regroupées en coopératives comme La Coop. « Le système est assez complexe et demande une certaine expertise, explique Benoît Roland, directeur de l'Atelier 210. L'idée : professionnaliser un peu le secteur. Question de ne pas reproduire les erreurs survenues au début du tax shelter pour le cinéma. »

Concrètement, la Coop prend en charge les salaires des comédiens et des techniciens. Et la liste de ses membres fondateurs s'allonge tous les jours : outre l'Atelier 210, on trouve le National, les Tanneurs, le Rideau, le Varia, le théâtre de Namur et des compagnies issues de tous les courants des arts de la scène... « On signe cette semaine deux premiers projets (15 autres sont dans les tuyaux) : "Arctique" d'Anne-Cécile Vandalem et "Amor" de Jaco Van Dormael et Michèle Anne De Mey, au théâtre National, tous les deux pour l'année prochaine. Le tax shelter, pour nous, c'est 25 % du finance-

ment d'une création, c'est énorme. »

« Faire ça bien dans les règles »

Serge Rangoni, directeur du Théâtre de Liège, s'est lui aussi acoquiné : avec l'Opéra royal de Wallonie et d'autres compagnies liégeoises comme le Collectif Mensuel. La fine équipe bosse avec InverInvest, la filiale tax shelter de la maison de production Versus (les films de Bouli Lanners et Joachim Lafosse). « On compte vraiment sur le tax shelter parce que la saison prochaine s'annonce énorme. J'ai un *Marivaux* mis en scène par Denis Podalydès, avec deux actrices belges, c'est un beau projet. Et des spectacles qui commencent en août. Ça va se débloquer, dans un mois, on y verra plus clair. » Il dit avoir trois juristes qui travaillent « là-dessus ». Là-dessus : « Cette histoire de soumission à l'impôt des sociétés. Le tax shelter, c'est une belle opportunité mais comme c'est un système lié au mode de taxation, pas un pas de côté pour y échapper, il faut faire

ça bien dans les règles. Surtout à Liège. »

La soumission à l'Isoc, c'est aussi le souci de La Monnaie. « Le modèle économique de la Monnaie - organisme parastatal de type B, non assujéti à l'Isoc - est particulier, avance Thomas Lau-riot Dit Prévoist, directeur financier de vénérable institution. Nous avons, contrairement à d'autres structures, des frais fixes très importants : un orchestre, un chœur et un atelier permanents, frais qui ne donnent pas lieu à des dépenses éligibles. Le gros de nos frais variables, lui, se situe au niveau de la distribution des chanteurs qui, pour la plupart, ne sont pas Belges. A nouveau, ça ne fonctionne pas. » Impasse, en attendant de « faire comprendre au SPF que les coûts fixes sont liés en partie aux créations maison. Quel paradoxe : ce système de financement a été créé pour compenser le gel ou la diminution des subsides et il ne s'appliquerait finalement qu'à des producteurs privés. » Deux millions d'euros,

dénichés pour La Monnaie par la société Taxshelter.be, attendent au frais un signe du législateur.

Au théâtre Le Public, enfin, Michel Kacenenbogen a décidé de tester plusieurs boîtes de levée de fonds. Quatre. « Pour voir à qui on convient. Notre premier partenaire, c'est Belga Films pour la pièce "La Promesse de l'aube" qui

démarre dans dix jours. Le titre correspond bien au système, non ? » L'argent, pour lui, « va permettre d'engager plus d'artistes. » Le fondateur du Public s'enflamme : « Le tax shelter pose un problème éthique à certains. Une grande partie du secteur, quand on parle d'économie commerciale, lâche les mots "ven-

deurs de soupe, marchands, traitres". Personne ne pense ça en France, en Italie, en Espagne, en Flandre ! Autant je trouve normal que la culture soit subventionnée, autant si elle rapporte, je trouve normal de rendre aux citoyens ce que l'Etat lui a donné. Très honnêtement, l'argent public a la même couleur que l'argent

privé et on peut faire de la merde avec l'un comme l'autre, ou de très belles choses avec l'un comme l'autre. » Poète, il ajoute : « La qualité artistique de ce qu'on fait n'est pas définie par la source financière. » ■

J.H.

les sociétés « Le système contente tout le monde »

Isabelle Molhant, CEO de Casa Kafka, est heu-reu-se. Elle a un accord avec le théâtre de la Toison d'Or, rafilé l'appel d'offres avec Bozar pour toute l'année et gagné la confiance du théâtre des Martyrs, de Rosas et des spectacles Tour des Sites. « Nous sommes une filiale de la RTBF, explique-t-elle, donc tout ce qui est artistique nous touche, même très pointu, pas que des choses à grande portée commerciale. De la même façon qu'en cinéma, nous soutenons les documentaires. On étudie donc la ligne éditoriale de la structure, sa crédibilité et surtout, on cherche à se diversifier. Cette différence des genres, ça nous importe beaucoup. »

Dans l'audiovisuel, on travaille projet par projet : les producteurs vont chercher des financements film par film. Pour les arts de la scène, les plus petites structures recherchent de plus petits montants. « Nous allons alors travailler sur la totalité de leur programmation, sur un an, plutôt que sur deux petits projets à 10.000 euros. »

Tout aussi actif du côté des sociétés de levée de fonds, Taxshelter.be, premier joueur sur le marché, a été très rapide pour demander un agrément dans cette

nouvelle matière. Pour Alexandre Wittamer, general manager, « il faut avouer que l'Etat a eu l'intelligence de garder ces incitants et même de les étendre. On peut être fier du tax shelter qui réussit à contenter tant les investisseurs que les producteurs tout en restant positif pour les recettes publiques. »

Concrètement, la boîte finance la production du nouveau spectacle estival à l'Abbaye de Villers-la-Ville, "Capitaine Fracasse" (220.000 euros de fonds levés), le ciné-concert "Pirates of the Caribbean" ce samedi au Lotto Arena d'Anvers (4 millions au total, le budget en tax shelter étant confidentiel), mais aussi la Coop qui regroupe une série de théâtres et d'institutions des arts de la scène, ainsi que La Monnaie (lire ci-contre), contactée il y a plus d'un an. « C'est une institution de prestige, un emblème national que nous soutenons pour une enveloppe de deux millions d'euros. Mais le boulot est exactement le même pour les petites productions à 50.000 euros. En ce sens, dans ce rôle de redistribution, nous sommes comme un petit Robin des Bois légal. »

« Un tour de force »

Chez Belga Film Fund, on est encore dans « une période de mise en application et de flottage », dit le boss Fabrice Delville, mais les représentations du premier projet que nous soutenons démarrent mardi prochain et se poursuivent jusqu'à la fin juin au théâtre Le Public » (lire ci-contre). Il y a quelques mois, il a intégré dans sa structure Gladys Brookfield-Hampson, directrice de production qui a travaillé notamment sur des spectacles comme « Kiss & Cry » de Jaco Van Dormael et Michèle-Anne De Mey, mêlant voix, danse et audiovisuel. « Son expérience va énormément nous servir dans notre travail sur les arts de la scène. »

Ufund enfin, leader des levées de fonds tax shelter pour le cinéma, a soutenu le premier concert organisé en Belgique avec le soutien du tax shelter : le 27 avril à Gand et le lendemain à Flagey, le Brussels Philharmonic a proposé le "Concerto pour piano" (2010) du compositeur belge Robert Groslot et des œuvres symphoniques de Berlioz et Stravinsky. « Voilà plus d'un an qu'on pré-

pare le travail avec le Brussels Philharmonic, qu'on connaît leur planning, leur budget, etc., raconte Maxime Housiaux, directeur général d'Umedia. C'est un gros organisme public, l'une des plus grandes institutions culturelles flamandes (8 millions de subsides par an) qui veut montrer l'exemple. Nos directeurs financiers ont bossé dessus full time, c'était un tour de force. On a engagé un expert comptable, on a reçu l'agrément des deux communautés le 15 mars et on a validé le budget auprès du SPF en trois jours. »

Ufund finance également l'un des premiers spectacles de la saison 2017/2018 du théâtre Le Public, « 10-15 autres projets encore confidentiels » et, pendant le festival Bruxellons ! cet été à Molenbeek, les représentations de « Bossemans et Coppenole » en plein air pour une levée de fonds entre 60 et 80.000 euros. « On ne peut pas comparer cinéma et arts de la scène : une grosse production française, c'est entre 1,5 et 3 millions d'euros. Le projet Groslot : 85.000 euros. Mais pour nous, c'est le même boulot. » ■

J.H.

DÉFINITION

Tax shelquoi ?

Le tax shelter est un incitant fiscal qui permet aux entreprises d'investir une partie de leurs bénéfices dans une œuvre - cinématographique depuis

2004 et désormais également scénique - en bénéficiant d'un avantage fiscal (exonération de 310 % du montant) et d'un rendement financier (4,5 %).

On ne produit pas l'entièreté d'un spectacle avec du tax shelter, les fonds ne pouvant jamais dépasser 50 % du bud-

get total de l'œuvre. Vu les contraintes liées aux dépenses éligibles, on estime qu'on peut financer environ 30 % du budget d'un spectacle de cette façon. La loi étendant l'incitant fiscal du tax shelter aux arts de la scène est entrée en vigueur le 1^{er} février.